

COMITÉ DE DIRECTION DU 28 NOVEMBRE 2019

PROCES VERBAL DE SEANCE

Collège des élus						Collège des socio-professionnels					
Statut	NOM	Prénom	P.	A.	E.	Statut	NOM	Prénom	P.	A.	E.
Titulaire	LETEURTRE	Claude	X			Titulaire	DUCLOS	Jacques	X		
Titulaire	POURNY	Pascal	X			Titulaire	HOFMAN	Mark			X
Titulaire	DUCRET	Virginie			X	Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X		
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			Titulaire	LAPICHE	Charlotte			X
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			Titulaire	JULIENNE	Valérie	X		
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			Titulaire	DUBOC	Yann			X
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			Suppléant	BISSON	Delphine			X
Titulaire	MARY-ROUQUETTE	Valérie			X	Suppléant	SAMSON	Gérard			X
Titulaire	FIOR	Françoise	X								
Suppléante	RUL	Brigitte			X						
Suppléante	GRENIER	Sylvie	X								
Suppléant	LEFEVRE	Pascal	X								

Suppléants avec voix délibérative : Mme Sylvie GRENIER, M. Pascal LEFEVRE

Personnalités invitées : Mme Isabelle COURTOIS

Secrétaire de séance : M. Slim HANACHI

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du CODIR précédent
- Décision modificative n°1
- Avenant aux régies de recettes
- Plan d'actions et Débat d'orientation budgétaire 2020
- Vote du Budget Primitif 2020
- Vote des tarifs du marché des ExtraVerties
- Questions Diverses

1- Vérification du quorum et pouvoirs

2- Approbation du procès-verbal du CODIR précédent (30 septembre 2019)

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité le PV du CODIR du 30 septembre 2019

3- Modification de l'ordre du jour

Le Président demande au CODIR la modification de l'ordre du jour :

- intégration d'un nouveau point à l'ordre du jour : primes exceptionnelles 2019 pour le personnel de l'EPIC

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

4- Décision modificative N°1

- Cf. support de présentation.

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité la Décision Modificative n°1

5- Avenant aux régies de recettes

- Cf. support de présentation

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR adopte à l'unanimité les modifications de la régie de recettes comprenant la prise en compte des opérations pour le compte de tiers et la délocalisation de la régie dans le cadre des animations.

6- Plan d'actions et débat d'orientation budgétaire

Cf. support de présentation.

M. Lefevre demande dans quelle mesure le vidéomapping dans sa version 2020 sera différent.

M. Pourny répond que le spectacle sera modifié. Certaines scènes seront écourtées alors que la partie du scénario proprement falaisienne sera développée. Il s'agit de proposer un nouveau spectacle et de renouveler l'attrait pour l'évènement.

Il rappelle que le spectacle a attiré près de 9 500 spectateurs.

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR adopte à l'unanimité le plan d'actions 2020 intégrant le programme prévisionnel d'animations et de promotion. Prend acte du Débat d'Orientatation Budgétaire 2020.

7- Vote du Budget Primitif 2020

- Cf. support de présentation.

Concernant la Fiancée de Falaise

M. Pourny fait part de son étonnement quant au montant du vidéo-mapping dans sa version 2020.

M. Hanachi précise que les devis sont en cours et non négociés et qu'il est probable que la somme finale soit moindre. En outre, le budget de communication est conséquent et nécessite de mobiliser des moyens importants notamment pour un plan de diffusion radio.

Mme Courtois indique que le coût principal est celui des projections et non de la production. En outre, elle estime que le succès du spectacle est dû à sa qualité et qu'une diminution pourrait être préjudiciable en matière d'image pour la collectivité.

Le seul levier d'intervention peut être celui de la modification du nombre de projections avec le risque de rendre la communication moins claire pour le public.

M. Hanachi précise que le coût d'une projection tourne autour de 4 à 5 000 € car chacune nécessite la présence de 3 techniciens.

Mme Julienne s'interroge sur l'origine du public présent aux projections qui était plus local que touristique.

M. Hanachi confirme qu'il n'y a pas pu y avoir de qualification du public présent sur les soirées. S'il est toutefois certain que ce spectacle a attiré des visiteurs extérieurs, il convient que de nombreux habitants du territoire étaient présents et qu'il a permis de les satisfaire et surtout leur apporter une certaine fierté.

Mme Fior pose la question de l'origine des recettes prévues.

M. Hanachi précise qu'il s'agit de subventions qui proviendraient de la Région (20 %) et du Leader, ainsi que de la Ville de Falaise sur la moitié du reste à charge.

M. Leteurtre indique que ces échanges avec Falaise ont déjà été réalisés en amont.

M. Garrigue pose la question de l'année 2021.

M. Leteurtre répond qu'il y aura des élections en mars 2020 et que les équipes suivantes devront prendre en charge ces questions.

M. Duclos approuve le budget proposé car il estime que les moyens nécessaires au développement sont bien présents.

M. Leteurtre répond que les délégués communautaires savent soutenir financièrement lorsqu'il y a des projets en face.

Concernant les EXTRAVERTIES 2020

Mme Courtois précise que le développement du Budget des ExtraVerties est lié au renforcement des mesures de sécurité et à un appui complémentaire pour la logistique.

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR vote à l'unanimité le Budget Primitif 2020

8- Vote du Tarif du Marché des EXTRAVERTIES

Cf. support de présentation.

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR vote à l'unanimité les tarifs du Marché des ExtraVerties 2020

9- Primes exceptionnelles 2019 pour le personnel de l'EPIC

Cf. support de présentation.

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR vote à l'unanimité l'attribution et le versement de primes pour le personnel de l'EPIC au titre de l'année 2019

10- QUESTIONS DIVERSES

M. Gasnier remercie l'équipe de l'Office de Tourisme pour la promotion dans ses éditions, de sites ne se trouvant pas forcément dans le Pays de Falaise mais qui ont contribué à son histoire. Il évoque principalement le musée de la Mine de Soumont-Saint-Quentin en précisant que les mineurs et les personnes qui travaillent pour la valorisation de cette mémoire sont très reconnaissants de cette démarche.

Mme Guibout informe le CODIR qu'au lendemain des ExtraVerties, une partie du barrage de Pont-d'Ouilly a cédé, au point de passage des kayakistes. Une solution d'urgence a été trouvée pour installer une glissière destinée à permettre à la base de loisirs de fonctionner. Cette solution provisoire a eu un coût de 35 000 €. L'association POL s'est engagée avec les autres associations de kayakistes de l'Orne, à participer à hauteur de 50 %. Mme Guibout remercie la CCPF pour son aide dans ce dossier.

M. Plessard estime que le poids de la CCPF a permis de peser face à des interlocuteurs dont certains sont défavorables au maintien des barrages sur l'Orne.

Afin de poursuivre le travail pour le maintien du barrage, M. Leteurre explique qu'il présentera au prochain conseil communautaire une délibération de maîtrise d'ouvrage déléguée et estime qu'il s'agit d'un cas de figure où la CCPF peut aider une commune membre, en aidant à l'ingénierie et à la recherche de financements, sans se substituer à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.